



Department of
Trade and
Industry



Creating One African Market

Support Unit

LA ZLECAF EN BREF ET ÉTAT DES LIEUX

Desire Loumou

Expert Senior en commerce des services

Unité d'Appui à la ZLECAf – DCI-Commission de l'Union Africaine

**WEBINAIRE SUR LA COUVERTURE RÉELLE
DE LA ZONE DE LIBRE- ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF)**

25 février 2021

PLAN

- I. ZLECAF – AGENDA 2063 – CONTEXTE
- II. ZLECAF–JUSTIFICATION– OBJECTIFS GÉNÉRAUX
- III. ZLECAF EN BREF – NÉGOCIATIONS
- IV. ZLECAF EN BREF – LE PAQUET DE KIGALI
- V. ETAT DES LIEUX – CADRE INSTITUTIONNEL
- VI. ZLECAF EN BREF – LES ENCOURS
- VII. ZLECAF EN BREF – LES OUTILS



Creating One African Market

ZLECAF – AGENDA 2063 – CONTEXTE



Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja) – Juin 1991



● Création d'une zone de libre échange et union douanière dans chaque bloc régional -2017

● Création d'une large union douanière à l'échelle du continent (et donc également d'une zone de libre échange) – 2019

● Création d'un large marché commun africain (ACM) – 2023

● Création d'une large union économique et monétaire à l'échelle du continent et d'un parlement – 2028

L'Agenda 2063 est fondé sur la vision de l'UA d'une «**Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale**».

ZLECAF–JUSTIFICATION– OBJECTIFS GÉNÉRAUX



One African Market

Pourquoi la ZLECAF?

- Taille de la population 1,2 milliard
- PIB 3,3 billions USD
- Riche en ressources mais moins industrialisé
- Commerce intra-africain 16–17%
- Le commerce est un outil puissant pour lutter contre la pauvreté
- Commerce mondial et réalité politique

Objectifs de la ZLECAF

- Créer un marché unique des biens, des services, facilité par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain;
- S'appuyant sur les initiatives et les développements dans les États parties et les CER;
- Jeter les bases de l'établissement d'une union douanière continentale à un stade ultérieur;
- Atteindre un développement socio-économique durable et inclusif, l'égalité des sexes et la transformation structurelle;
- Résoudre les défis des adhésions multiples et qui se chevauchent

Phase 1 :

- Commerce des services
- Règlement des différends
- Commerce des marchandises
- Phase 2:
 - Investissement
 - Doits de propriété intellectuelle
 - Politique de la concurrence
- Phase 3 :
 - Commerce électronique après 1 an de délibérations et de renforcement des capacités

- Projet phare de l'Agenda 2063:
 - Pour une zone géographique continentale où les biens et services circulent entre les États membres de l'UA sans aucune restriction

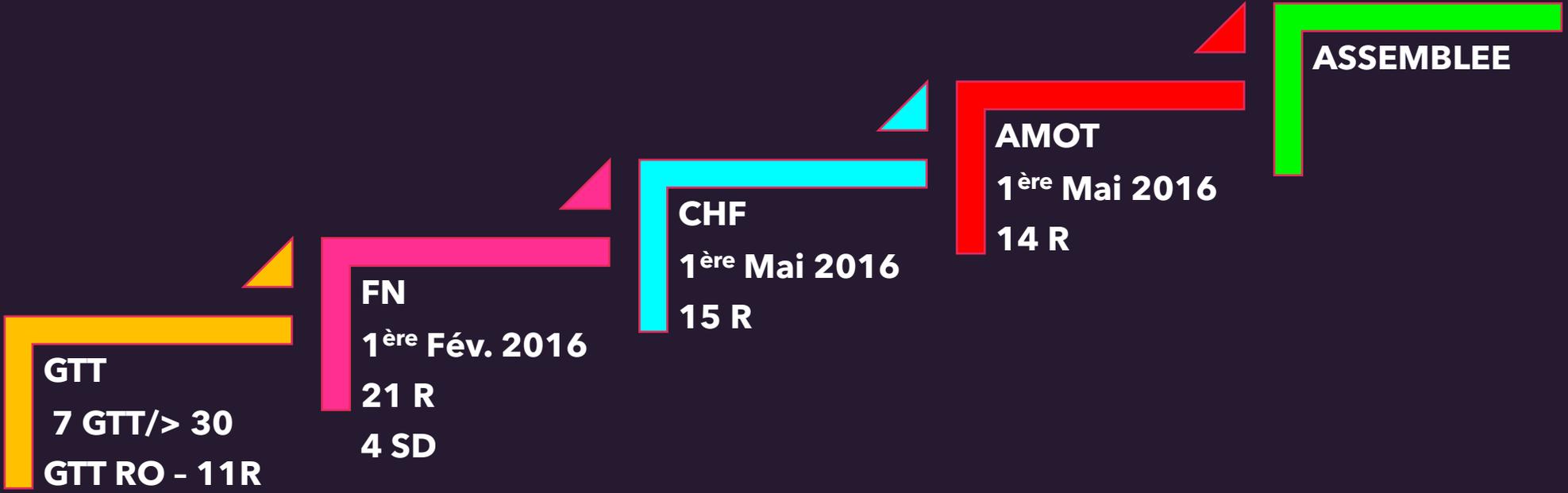
- Appuyé par un cadre continental – Commerce et développement industriel
 - BIAT – Augmenter le volume du commerce intra-africain

ZLECAF EN BREF – NEGOCIATIONS



Creating One African Market

**SECTEUR
PRIVE/OSC**



**UNITE D'APPUI AUX NEGOCIATIONS DE LA ZLECAF
- DCI - CUA**

ZLECAF EN BREF — LE PAQUET DE KIGALI



Creating One African Market

PROTOCOLE SUR LE COMMERCE DES MARCHANDISES

- Schéma de démantèlement tarifaire autour de 03 groupes de produits:
- Groupe principal (90% de lignes tarifaires), à libéraliser sur une période de 5 ans pour les non PMA et 10 ans pour les PMA
- Groupe des produits sensibles (7% de lignes tarifaires), à libéraliser en 10 ans pour les non PMA et 13 ans pour les PMA, avec un moratoire de 05 ans dans le cadre des modalités convenues
- Groupe d'exclusion (3% de lignes tarifaires), possibilité de révision tous les 05 ans
- Clause anti-concentration: La Liste d'exclusion ne doit pas concentrer plus de 10% de la valeur moyenne des importations africaines pour les 3 dernières années (2014-2016 ou 2015-2017)
- Les Unions Douanières appliqueront des modalités préservant le TEC

Annexe 1 : Listes de concessions tarifaires

Annexe 2 : Règles d'origine

Annexe 3 : Coopération douanière et assistance administrative mutuelle

Annexe 4 : Facilitation des échanges

Annexe 5 : Barrières non-tarifaires

Annexe 6 : Obstacles techniques au commerce

Annexe 7: Mesures sanitaires et phytosanitaires

Annexe 8 : Transit

Annexe 9 : Mesures correctives commerciales

ZLECAF EN BREF — LE PAQUET DE KIGALI



Creating One African Market

PROTOCOLE SUR LE COMMERCE DES SERVICES

- ✓ Approche de libéralisation mixte
 - ✓ Listes d'engagements spécifiques (approche OMC)
 - ✓ Cadre de coopération règlementaire pour chaque secteur
- ✓ Secteurs prioritaires:
 - ✓ Services de communication
 - ✓ Services financiers
 - ✓ Services fournis aux entreprises
 - ✓ Services de tourisme et de voyage
 - ✓ Services de transport

Annexe 1 : Liste des engagements spécifiques

Annexe 2 : Exemptions NPF

Annexe 3 : Services de transports aériens

Annexe 4 : Liste des secteurs prioritaires

Annexe 5 : Cadre de coopération règlementaire

ZLECAF EN BREF — LE PAQUET DE KIGALI



PROTOCOLE SUR LES REGLES ET PROCEDURES RELATIVES AU REGLEMENT DES DIFFERENDS

- ✓ S'applique aux différends survenant entre les États parties concernant leurs droits et obligations en vertu des dispositions de l'Accord.
- ✓ S'applique sous réserve des règles et procédures spéciales et additionnelles sur le règlement des différends contenues dans l'Accord. En cas de différence les règles et procédures spéciales et additionnelles prévalent.
- ✓ Institue un organe de règlement des différends (ORD) conformément à l'article 20 de l'Accord, chargé de la mise en œuvre des dispositions du présent Protocole, sauf dispositions contraires de l'Accord

Annexe 1: Procédures de travail du Groupe spécial
Annexe 2 : Groupes consultatifs d'experts
Annexe 3 : Code de conduite pour les arbitres et le Groupe

ETAT DES LIEUX : CADRE INSTITUTIONNEL



Creating One African Market

- ✓ 54 signatures
- ✓ 2019: L'accord est entré en vigueur - 30 mai 2019
- ✓ 2019: Lancement de la phase d'opérationnalisation - 7 juillet 2019
- ✓ 36 Etats parties
- ✓ 41 pays ont soumis leurs listes de concessions tarifaires

ASSEMBLEE

- ✓ 34 pays ont soumis leurs listes initiales d'engagements pour le commerce des services
- ✓ Février 2020 : Jumelage des phases 2 & 3
- ✓ 05 Décembre 2020: Décision sur le transfert du Secrétariat provisoire au Secretariat dédié
- ✓ 2021: Début des échanges commerciaux - 1er janvier 2021

CONSEIL DES MINISTRES

ORD/OA

COMITÉ DES HAUTS FONCTIONNAIRES

COMITE MARCHADISES

COMITE SERVICES

COMITE POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMITE INVESTISSEMENTS

COMITE DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

COMITE COMMERCE ELECTRONIQUE

COMITE FEMMES ET COMMERCE

SECRETARIAT ZLECAF

COMITE REGIONAUX ZLECAF

COMITE NATIONAUX ZLECAF

Secrétariat de la ZLECAF
Africa Trade House
Ambassadorial Enclave
Liberia Road, Accra - Ghana

Point sur les réunions du Secretariat

- 1^{ère} réunion du Comité du commerce des services
- 3 réunions du Comité du commerce des marchandises conjointement avec les Sous-comités
- 2 réunions des directeurs généraux / chefs des douanes de la ZLECAF
- 6 réunions du Comité des hauts fonctionnaires du commerce
- 4 réunions du Conseil des ministres

ETAT DE LIEUX: LES ENCOURS



1. Poursuite de la ratification et dépôt des instruments de ratification
2. Conclusion des questions en suspens sur les règles d'origine pour le commerce des marchandises.
3. Offres tarifaires identifiant 90% de leurs lignes tarifaires.
4. Listes d'engagements spécifiques sur les cinq (5) secteurs prioritaires
5. Listes d'engagements spécifiques sur les sept (7) services, donnant la priorité aux services d'éducation et de santé.
6. Cadre de collaboration qui deviendra une annexe au Protocole sur les relations entre l'Union africaine et les communautés économiques régionales.

• La CUA a remis au Secrétaire de la ZLECAf, les instruments suivants :

- Règles d'origine, comme convenu ;
- Liste de concessions tarifaires sur le commerce des marchandises, comme convenu ;
- Liste d'engagement spécifique sur le commerce des services, comme convenu ; et,
- Mécanisme en ligne sur la surveillance, la notification et l'élimination des obstacles non tarifaires, désormais pleinement opérationnel sur www.tradebarriers.africa.

- L'Assemblée a décidé de commencer à négocier dans le cadre du régime de la ZLECAf le 1er janvier 2021, sur la base de listes tarifaires et de concessions légalement applicables et réciproques, avec des règles d'origine convenues et de la documentation douanière. Ceux-ci inclus :
 - Listes définitives de concessions tarifaires soumises par les États parties ;
 - Listes finalisées de concessions tarifaires soumises par les unions douanières dont les membres ont tous ratifié l'Accord de la ZLECAf ou par les membres des unions douanières qui ont ratifié l'Accord de la ZLECAf et peuvent légalement mettre en œuvre la Liste de concessions tarifaires sur une base individuelle ;
 - Les règles d'origine convenues ; et
 - La documentation douanière requise pour le commerce préférentiel dans le cadre de la ZLECAf.
- L'Assemblée a en outre décidé que les travaux en cours sur les règles d'origine, le commerce des marchandises et le commerce des services seraient achevés avant la fin de juin 2021.

ETAT DES LIEUX : LES OUTILS

Opérationnalisation des instruments de la ZLECAF:

- 1.Mécanisme de surveillance et d'élimination des barrières non-tarifaires
- 2.Portail de négociations pour le commerce des marchandises
- 3.L'application AfCFTA basée sur le Web et sur le mobile pour les entreprises
- 4.Documents de commerce à préparer au niveau national (Modèle dans Protocol Marchandises)
- 5. Observatoire du commerce africain (ATO)
- 7.Developpement des Stratégies Nationales de mise en œuvre de la ZLECAF National
- 8.Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS)
- 9.Facilité d'ajustement de l'AfCFTA
- 10.AfricanBusinessConseil (AfBC)
- Le 7 juillet de chaque année sera désigné comme «la journée de l'intégration africaine»

- ✓ La décision de l'Assemblée de transférer les fonctions et les structures de la ZLECAF de la CUA au Secrétariat de la ZLECAF, implique également le personnel et le budget de l'Unité ZLECAF



Creating One African Market

شكرا

Thank you

Merci

Obrigado



[E: desire.loumou@africa-union.org](mailto:desire.loumou@africa-union.org)



@Desirelou